Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 103 (1958)

Heft: 6

Artikel: Problèmes d'instruction : exposé à l'assemblée des délégués de la

Société Suisse des Officiers

Autor: Frick, R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-342879

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction: Colonel-brigadier Roger Masson Rédacteur-Adjoint: Lt-colonel EMG Georges Rapp Administration: Lt-colonel Ernest Buetiger

Editeurs et expédition: Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne (Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)

Annonces: Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

Suisse: 1 an Fr. 12.—; 6 mois Fr. 7.—; 3 mois Fr. 4.— Etranger: 1 an Fr. 15.—; 6 mois Fr. 8.—; 3 mois Fr. 4.50 ABONNEMENT:

Prix du numéro: Fr. 1.50

Problèmes d'instruction

Exposé à l'Assemblée des délégués de la Société Suisse des Officiers Lucerne, 8 juin 1958

En 1952, lors de votre assemblée des délégués de Genève (il y a jour pour jour 6 ans), votre Comité central m'avait fait l'honneur de me demander un exposé sur un sujet de mon choix. J'avais saisi l'occasion qui m'était offerte pour traiter de quelques questions d'instruction qui me préoccupaient à l'époque. Il s'agissait alors de mettre en garde contre la tendance qui se manifestait de vouloir faire de nos soldats des combattants aptes à manipuler un nombre toujours plus grand d'armes, cela au détriment d'un savoir vraiment acquis et durable. J'avais ainsi rompu une lance en faveur de la spécialisation laquelle seule permet d'instruire à fond en un temps qui reste court.

Je m'étais permis aussi d'attirer l'attention sur les inconvénients qu'il pouvait y avoir à abandonner certaines méthodes d'instruction que d'aucuns jugeaient désuètes, ce qui avait peu à peu amené à confondre l'exercice intensif, la

19 1958

répétition des gestes jusqu'à ce qu'ils deviennent réflexes avec le contrôle individuel du savoir.

Des mesures furent prises dans la suite qui ont certes amélioré le niveau d'instruction de nos troupes, mais je persiste à penser qu'il nous faudra chercher encore à faire mieux dans le sens de la simplification de l'instruction.

Aujourd'hui, je me présente à vous en tant que nouveau chef de l'instruction. Je suis certes heureux de pouvoir en cette circonstance renouveler une prise de contact dont je connais toute la valeur et les effets positifs. Qu'il me soit permis toutefois de vous dire que ma connaissance du vaste domaine qu'est celui de ma fonction est encore fort limitée. On reste surpris, voire même inquiet parfois, en découvrant peu à peu la diversité et l'étendue des problèmes à résoudre. Si l'instruction de l'arme à laquelle on appartient nous est familière, il faut convenir que notre spécialisation d'officier de carrière nous donne bien peu l'occasion de pénétrer de façon même superficielle dans le domaine technique surtout des armes sœurs et bien moins encore celui des Services.

Dans la vie de l'homme, quelle que soit son activité, l'obligation d'apprendre encore est une garantie de jeunesse. La vieillesse n'intervient qu'au moment où la curiosité s'émousse, à celui aussi où l'on croit tout savoir et où l'on se met à vivre sur l'intérêt de l'acquis. A ce point de vue, le poste qui vient de m'être confié constitue un bain de jouvence dans lequel je ne serai jamais assez reconnaissant d'avoir été appelé à me délecter.

Je ne dissimulerai pas par ailleurs que je suis heureux de pouvoir ainsi m'ouvrir à vous, puisque je sais m'adresser à un ensemble compétent, compréhensif et dont l'apport combien utile est apprécié à sa haute valeur par ceux qui sont aux responsabilités.

Avant d'aborder l'un ou l'autre principe de base touchant à l'instruction, je voudrais vous faire part de ce que vous me permettrez d'appeler les soucis les plus importants. Je commencerai, et vous vous y attendez, par vous parler de la question que l'on dit angoissante de notre personnel d'instruction, c'est-à-dire celui de nos officiers et sous-officiers instructeurs. Le mal chronique, ancien et tenace dont il souffre est celui de son insuffisance numérique. La Société suisse des officiers s'y est intéressée et une commission spéciale a contribué de façon positive et généreuse à diagnostiquer le mal et à proposer des remèdes efficaces. Je tiens à exprimer tant au Comité central qu'à cette commission notre reconnaissance pour leur aide intelligente et efficace.

Si le personnel instructeur de notre armée pouvait avoir quelque doute quant à la considération dont il jouit et à l'importance que l'on accorde à sa mission, il doit maintenant se sentir réconforté. Tant dans les milieux de l'armée que dans ceux du gouvernement et de la presse, la crise qui menaçait de devenir grave a suscité un intérêt exceptionnel et surtout une volonté nettement affirmée de tout mettre en œuvre pour v parer au plus vite. C'est dire que chacun comprend bien qu'il s'agit là pour notre armée de milices d'un problème vital. L'inquiétude était d'autant plus grande que l'on sait bien dans le pays que la modernisation de nos moyens de combat pose des problèmes de plus en plus complexes et que nous allons au-devant d'une période où l'augmentation des effectifs à instruire exigera un renforcement marqué du personnel instructeur. Le moment était donc particulièrement mal choisi pour s'appesantir sur le «malaise» qui semblait régner. Il valait mieux, dans cette situation, chercher des moyens susceptibles de corriger quelques insuffisances touchant aux conditions matérielles et surtout s'efforcer de créer un climat moral propre à susciter de plus nombreuses vocations.

Ma tâche a été singulièrement facilitée par les mesures judicieuses, étudiées et proposées par mon prédécesseur, lequel a mis au point le nouveau « statut des instructeurs ». Ce statut, qui n'attend plus que l'approbation que nous voulons espérer prochaine du Département fédéral des finances, marquera un progrès important dans les conditions d'existence

de nos instructeurs et leur apportera surtout des assurances convenables et encourageantes, dans le domaine si difficile à régler, de la fin de leur carrière.

Je me proposais, Messieurs, d'adresser à votre assemblée des délégués un appel solennel pour nous aider de façon très directe à surmonter les inquiétudes graves que nous causait le recrutement du personnel instructeur. Cet appel, je puis heureusement le remplacer par une déclaration optimiste vous apprenant que maintenant déjà un mieux prononcé se fait sentir. A fin avril, nous comptions 37 candidats et aspirants officiers-instructeurs et 74 candidats et aspirants sousofficiers instructeurs. Ces chiffres dépassent ceux que nous nous proposions d'atteindre en fin d'année. Les chefs d'armes et des services annoncent en outre que de nombreux jeunes officiers ont exprimé le désir d'entrer dans la carrière dès qu'ils auront terminé leurs études. Il semble qu'un rideau s'est ouvert et nos espoirs sont grands. Si cet afflux inattendu se prolonge, nous pouvons regarder vers l'avenir avec confiance et espérer même qu'en 1961/62, années où nous aurons une augmentation de 30 à 40 % de recrues à instruire, notre cadre instructeur sera normalement recomplété.

Actuellement, nous nous efforçons d'échelonner le recrutement d'une part en raison des difficultés que nous rencontrerions à former nos instructeurs, notamment à l'Ecole militaire de Zurich et d'autre part pour éviter d'ici 20 à 30 ans des départs trop massifs qui créeraient à nouveau des lacunes d'effectifs dont nous connaissons les méfaits, ainsi qu'une surabondance de personnel officier dans les grades élevés.

Il me semble à peine nécessaire d'insister sur le fait que nous accordons à l'aspect *qualité* du recrutement l'absolue priorité, car il vaudra toujours mieux, si nous y sommes contraints, faire instruire deux unités par un bon instructeur plutôt qu'une par un incompétent et l'autre par un officier capable.

La place prépondérante que tend à prendre la technique nécessite un recours de plus en plus marqué à la collaboration des sous-officiers instructeurs spécialisés. Là encore nous sommes en mesure de parler d'une situation bien meilleure, voire même réjouissante. Du point de vue qualitatif les nombreux dossiers examinés prouvent la sévérité des exigences posées et nous pouvons attendre de nos sous-officiers instructeurs un travail utile et efficace.

Pour ceux d'entre vous qui pourraient nourrir quelque doute au sujet de l'état d'esprit, du courage à l'ouvrage de nos instructeurs, je tiens à déclarer ici que leurs craintes sont vaines. Dans toutes les armes, sur toutes les places d'instruction du pays, ceux que j'ai vus à l'œuvre — et ils sont la majorité de l'effectif total — sont animés par une foi vivante et enthousiaste. Je puis vous dire aussi que je n'ai, avec ce bataillon d'officiers et sous-officiers instructeurs, aucune difficulté d'ordre personnel à régler, et pourtant ils ne sont que des hommes comme vous et moi, avec leurs qualités et leurs défauts.

Il est un autre domaine dans lequel en revanche le bilan est nettement déficitaire. Vous me pardonnerez de vous entraîner quelques instants dans les méandres tortueux de nos places d'exercice et de tir. Il est inutile, à ce point de vue, de vouloir enrober l'amertume du problème à résoudre. Le pays suisse, que l'on ne cesse d'embellir depuis 150 ans, vaut d'être défendu et la grande majorité de notre peuple est prête à de grands sacrifices pour que l'armée soit en état de remplir cette mission dans les conditions qui pourraient nous être imposées par un adversaire possédant les moyens modernes de combat. Sans enthousiasme peut-être, vu le coût, on est toutefois disposé à nous accorder ce que la bataille de demain exigera. Mais, dès qu'il s'agit d'acquérir les terrains nécessaires à l'instruction de nos troupes, les réactions sont vives, parfois même passionnées. A peine soupçonne-t-on ces insatiables militaires d'avoir jeté un regard sur une région qui pourrait convenir à leurs incompréhensibles et tonitruants ébats, la résistance s'organise. Sans tarder des comités se constituent. Tous les hommes influents sont appelés à l'aide et le mur de l'opposition s'élève et se renforce avec une célérité dont on se prend à se demander s'il faut l'admirer comme expression de la volonté d'une communauté menacée ou la déplorer, puisque finalement elle nous conduira à ne pas pouvoir former les combattants dont l'armée a besoin.

Or, Messieurs, il faut que je le précise, nous ne voulons leurrer personne et par vous faire savoir au pays qu'il est inutile de doter notre armée de l'instrument de combat qui la mettra en mesure de remplir sa mission, si l'instruction de la troupe est rendue impossible par manque de places d'exercice et de tir. Nous ne disposons pas, actuellement, pour ne citer qu'un exemple, d'une place sur laquelle nos blindés puissent effectuer des tirs à obus de guerre et sur buts mouvants. Mon appel ne vise pas seulement à vous faire part de nos inquiétudes. Il est l'expression de tout ce qu'il y a d'angoissant dans la situation que nous vivons. Et vous ne serez pas surpris si je vous demande d'envisager de quelle facon vous pourriez contribuer à nous faire sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. Nous comptons sur vous, sur votre compréhension des besoins essentiels de l'armée et sur votre influence pour que très bientôt des solutions acceptables permettent de concilier les besoins de l'instruction et ceux des moyens indispensables à la défense du pays.

Il est un troisième problème dont j'ai à vous parler, lequel, sans être un souci aussi lancinant que le précédent, doit toutefois retenir notre attention, car il pourrait exercer à la longue
une influence assez particulière et profonde sur la composition
des cadres de l'armée. Laissez-moi préciser d'abord que la
question du nombre de nos jeunes soldats qui s'annoncent
pour l'école de sous-officiers ou l'école d'officiers est, pour
l'ensemble du pays, suffisant. Il reste déficitaire dans certains
cantons seulement, mais les efforts déployés par les gouvernements cantonaux ont permis d'y pallier dans une mesure très
réconfortante. Le manque ne se manifeste en général que
pour les cadres sous-officiers, tandis que pour les cadres officiers nous en sommes arrivés, dans l'infanterie par exemple,

à ordonner une limitation des propositions par augmentation des exigences parce que le nombre de places de chefs de section disponibles dans les écoles de recrues est insuffisant. C'est dire que du point de vue numérique il n'y a pas péril en la demeure.

Notre préoccupation est d'un autre ordre. Nous constatons en effet une certaine réticence dans l'acceptation des propositions d'avancement chez les paysans et les étudiants. C'est là une conséquence à la fois compréhensible et regrettable de l'application par trop rigide des règlements en vigueur régissant les allocations de la caisse de compensation. Celles-ci sont basées sur le gain effectif déclarable, ce qui fait des fonctionnaires, des employés et des ouvriers des privilégiés par rapport aux paysans et aux étudiants.

Le paysan, le plus souvent fils de paysan propriétaire ou fermier, ne touche pas de salaire dans la maison paternelle. Il n'en reste pas moins que son absence du domicile pour participer aux écoles de cadre exige qu'il soit remplacé, ce qui entraîne des frais dont nous savons l'importance. Dans ces conditions, la famille hésite à laisser partir pour des périodes prolongées celui dont les bras manqueront dans l'exploitation du domaine. J'ai connu plusieurs de ces cas et je dois convenir que les arguments invoqués ne prêtaient guère à discussion.

L'étudiant, lui, est en général à la charge de ses parents. Pas de gain déclarable. Par conséquent, indemnité minimum de la caisse de compensation. Or il est évident que, retardant d'une année environ l'aboutissement de ses études pour devenir officier, l'étudiant diffère d'autant le moment où il pourra se mettre à gagner. La perte de salaire est donc réelle mais portera effet à la fin des études seulement.

Nous sommes d'avis qu'ainsi appliquées les prestations de la caisse de compensation constituent pour les paysans et les étudiants une injustice par rapport à ce qui est accordé à ceux qui sont déjà des salariés. Rien de surprenant, dès lors, si l'on constate dans nos écoles de cadres une prédominance toujours plus accentuée de bénéficiaires de traitements

fixes et une diminution du nombre des paysans et étudiants. Loin de moi l'idée de vouloir jeter sur les privilégiés un discrédit qu'ils ne méritent nullement car ils nous fournissent des éléments de valeur dont nous ne saurions nous passer. Ce qui est regrettable, en revanche, c'est de voir diminuer notre cadre paysan et étudiant. Il est essentiel que tous soient représentés dans une juste proportion. Actuellement, il y a déséquilibre et nous devons éviter qu'il ne se prolonge.

La conférence des directeurs militaires cantonaux et plusieurs parlementaires se sont déjà penchés sur cette question. Il en est résulté une augmentation de la solde et des indemnités dites d'instruction, correctifs appréciables certes, mais uniformément accordés. C'est dire, les prestations de la caisse de compensation ne subissant pour autant aucune modification, que les privilégiés et les prétérités subsistent comme auparavant. La modification de cet état de fait n'est pas du ressort du Département militaire fédéral. Il serait surprenant toutefois qu'une solution plus équitable ne puisse être trouvée. Personnellement, je suis d'avis que la «valeur économique » (si je puis m'exprimer ainsi) de nos jeunes soldats à l'âge où ils participent à l'école de sous-officiers et l'école d'officiers ne présente pas de différences bien accusées. On pourrait donc estimer que l'allocation de la caisse de compensation soit la même pour chacun et qu'elle se calcule sur la base du traitement moyen des employés à traitement fixe. Ce serait là encore un problème que la SSO pourrait inscrire dans son programme d'activité.

Et voilà, Messieurs, j'en ai terminé avec l'exposé de mes soucis, et je voudrais consacrer le temps qui me reste encore à un problème d'ordre général touchant à l'instruction proprement dite. Il s'agit de l'influence qu'exerce la technique sur nos méthodes d'instruction et la formation des chefs. Pour mieux caractériser la situation actuelle nous allons, jeter un rapide regard sur un passé somme toute assez récent. Sans même remonter à la belle époque des écoles de recrues de 45 jours, reportons-nous jusqu'en 1925. Il y a 33 ans, en

effet (les écoles de recrues duraient alors 67 jours) que nous introduisions dans les écoles d'officiers le fusil-mitrailleur. Auparavant, l'armement de la cp. fus. ne comprenait que le fusil, la baïonnette et la grenade. Les programmes d'instruction étaient simples. La matière à instruire, que nous trouvions déjà lourde, il est vrai, permettait par exemple, si nécessaire, de rattraper du temps perdu. Une certaine souplesse dans la répartition des branches de l'instruction, dans le temps consacré à chaque discipline était encore admissible. Ces libertés d'exécution laissaient une plus grande place à l'initiative du chef et les éducateurs militaires de ce temps-là insistaient à juste titre sur l'importance primordiale qu'il convient de réserver au développement et à l'affirmation du caractère et de la personnalité du chef. C'est de cette époque que date l'effort porté sur l'application d'une série de principes qui avaient été introduits par le général Wille au temps où, jeune instructeur déjà, il avait réagi contre la routine qui régnait sur les places d'armes et la tendance par trop simpliste qui consiste à distribuer des recettes utilisables par chacun, sans grande réflexion.

Depuis, et de façon toujours plus marquée au cours des 15 dernières années, les méthodes de formation des chefs ont évolué et je crois qu'il est temps de nous demander si nous sommes encore sur la bonne voie. L'introduction constante de nouveaux moyens de combat, l'emprise irrésistible de la technique dans toutes les armes, le temps relativement toujours plus court, dont nous disposons malgré la prolongation de la durée des écoles de recrues, le savoir plus vaste qu'exigent des chefs la connaissance et la coordination au combat de moyens nombreux et divers, nous ont conduits à prescrire toujours plus. Cette tendance s'est accusée de façon plus marquée encore en raison de l'influence inévitable qu'exercent sur nous les méthodes en honneur dans les grandes armées et parmi celles-ci nous sommes tout naturellement portés à imiter celles qui furent victorieuses. Le carcan de la réglementation est devenu ainsi de plus en plus précis et lourd. L'étau des détails ordonnés s'est resserré au point d'étouffer lentement la liberté d'action et d'annihiler par trop l'indépendance des chefs. A ce point de vue, reconnaissons-le sans détour, la formation des chefs, de leur personnalité, accuse un recul qui doit nous inciter à prendre des mesures propres à limiter les dégâts et à retrouver un équilibre par trop compromis.

L'évolution que je viens de résumer très brièvement ne s'est pas effectuée sans que les victimes des méthodes nouvelles n'aient réagi. Cela est en soi réconfortant. Dans nos revues militaires notamment, nombreux sont ceux qui ont poussé le cri d'alarme. Des rangs de nos officiers de carrière aussi des protestations souvent véhémentes se sont élevées. Si, dans l'ensemble des armes dites techniques, l'opposition ne s'est guère manifestée, il faut souligner le fait que nos fantassins et nos artilleurs ont été les plus énergiques à défendre leurs droits au libre choix des méthodes. «Fixez-nous des buts à atteindre, mais cessez de grâce de nous prescrire la façon d'y parvenir », tel est le leitmotif des « résistants ». « Cela n'est plus possible en raison de la complexité des programmes et du temps par trop mesuré dont nous disposons », telle est la réponse de ceux auxquels l'expérience semble avoir prouvé que l'instruction d'une armée moderne exige une emprise beaucoup plus ferme et détaillée qu'autrefois.

Comme toujours en semblable circonstance les chocs entre partisans des deux tendances sont parfois violents. Si l'on s'accorde à dire que du « choc des idées jaillit la lumière » il faut reconnaître honnètement que pour le moment les résistants ont été dominés moins parce que leur cause est mauvaise ou mal défendue que par l'évidence qu'ils ont affaire à plus hauts placés qu'eux. La victoire des puissants est-elle désirable? Signifierait-elle pour notre armée un progrès réel? Je ne le pense pas. Il faut que de ce rude débat jaillisse une lumière et il n'en sera ainsi que dans la mesure où les besoins de l'instruction de base n'iront pas à l'encontre de la formation des chefs. Tel est le difficile problème à résoudre. En fait, il convient de le souligner avant même que de cher-

cher à définir la voie qui nous paraît être la meilleure. Il s'agit d'un problème qui se pose en raison même de notre système de milices. Il lui est propre. Il est une résultante logique de la dualité des buts que nous poursuivons puisque nous avons toujours à former nos cadres comme instructeurs et comme chefs. C'est du dosage relatif de ces deux préoccupations qu'il s'agit. C'est de la priorité à accorder à l'instructeur ou au commandant qu'il faut décider. Or, nous en sommes persuadé, le simple énoncé des données du problème n'appelle pour tous, où que nous soyons placés, qu'une seule réponse : la priorité doit rester réservée à la formation du chef.

Cela étant dit, examinons maintenant quelques-unes des conditions de base caractérisant l'instruction des troupes et des cadres dans nos différents services.

A l'école de recrues nous avons à éduquer et instruire nos jeunes soldats et c'est bien sur eux que se porte l'effort principal. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit, parallèlement, de former des instructeurs et des chefs aux échelons sousofficiers, chef de section et cdt. d'unité. Le programme est si vaste, si complexe qu'on peut presque parler d'une gageure. Je ne cesserai de répéter que c'est l'école de recrues qui est la plus difficile à organiser rationnellement et qu'elle demande de ce fait l'engagement de notre personnel instructeur le plus qualifié. L'instruction des recrues et des cadres s'étend obligatoirement sur toute la durée du service mais il est indispensable que le centre de gravité de formation des instructeurs et des chefs soit nettement localisé dans le temps. Dans la période dite d'instruction de détail, 9 à 12 semaines suivant les armes, il est inévitable que la priorité soit réservée à l'instruction et à l'instructeur. Nos programmes sont trop chargés pour que l'on puisse, par souci de respecter la personnalité du chef, risquer des expériences susceptibles de compromettre le résultat minimum à atteindre. En d'autres termes, cela veut dire que l'emploi du temps doit être prescrit, que les programmes détaillés sont à établir sous la responsabilité de l'officier de carrière lequel doit évidemment associer à

leur élaboration le cdt. d'unité. Est-ce à dire pour autant que la formation des chefs à tous échelons sera entièrement sacrifiée ? Je ne le crois pas. Dominer la conduite de l'unité dans tout ce que nous appelons le service intérieur, que je préfère désigner sous le nom de « marche du service », éduquer chacun dans le respect des heures, dans ce sens de l'exactitude qui tend à se perdre un peu, dans le respect rigoureux de l'ordre du jour dont on s'écarte trop souvent pour les motifs les plus futiles, apprendre aux jeunes chefs à se présenter, à commander, à s'imposer vraiment, à régler tous les cas spéciaux, à sauvegarder tout en instruisant, les besoins de l'éducation du soldat, voilà un ensemble d'activités qui permettent de réserver à la formation du chef une place suffisante et combien nécessaire. L'indépendance, l'initiative seront, il est vrai, réduites à la portion congrue. C'est regrettable, mais pas catastrophique si l'on prend soin, dans la deuxième partie de l'école, de leur réserver une place progressivement prépondérante. Le commandement « sous conduite » doit absolument faire place au cours des 5 à 6 dernières semaines, à l'exercice du libre commandement afin que le sens de la responsabilité totale se précise, que le sentiment du chef indépendant se développe et que la confiance en l'autorité que chacun à son échelon doit exercer se manifeste pleinement et en toute confiance. Si l'école de recrues n'atteint pas ces résultats, elle aura manqué son but essentiel.

Pour en revenir à nos écoles de base, force nous est de constater que, par nécessité, le centre de gravité de l'instruction dans les ER se porte plutôt sur l'instructeur que sur le chef. La répartition du temps, 9 à 12 semaines d'instruction de détail pour 4 à 5 semaines de conduite au combat, nous en donne la proportion.

Il faut à cela des correctifs. L'instruction du sous-officier dans sa mission de chef au combat ne peut être, à l'école de sous-officiers, que commencée. Pour lui, le complément indispensable devra être donné durant l'école de recrues. C'est là chose possible et appliquée avec succès maintenant déjà. Notons toutefois en passant que le licenciement des sous-officiers d'infanterie et des troupes légères proposés pour l'école d'officiers trois semaines avant la fin de l'école de recrues pose des problèmes difficiles et crée une lacune incontestable dans le choix et la formation des chefs de section. Je pense qu'il y aura lieu de revoir cette question.

Pour nos lieutenants, leur formation de chef au combat doit prendre une place plus importante encore dans les écoles d'officiers. C'est bien là leur rôle essentiel, celui auquel ils doivent être le mieux instruits, même peut-être au détriment de certain savoir théorique. C'est à l'école d'officiers également qu'ils devront être mieux préparés à leur mission d'instructeur du groupe au combat. J'ai été frappé, ces dernières années, par la difficulté que l'on rencontre à faire exercer le combat du groupe et de la section. Il est vrai que cela exige de l'imagination et de la fantaisie, qualités qui ne sont pas dominantes chez la plupart des Helvètes. Mais je vois dans cette carence de nos jeunes chefs une indication qu'il faut relever parce qu'elle pourrait être précisément de nature à prouver que la formation de l'instructeur au formel, au détail ne laisse pas une place suffisante à la formation de l'instructeur et du chef pour le combat. Cette lacune peut sûrement se combler.

Je ne pense pas avoir à traiter dans le cadre de cet exposé et du sujet abordé l'instruction donnée dans nos différentes écoles centrales. Le développement de notre armement et l'importance toujours plus grande que prend la technique ne touchent guère ces centres de formation tactique de nos chefs.

C'est bien dans nos écoles de recrues, de sous-officiers et d'officiers, tout aussi bien que dans les cours de répétition que se situe le problème que je tenais à esquisser devant vous.

Tous ces services sont caractérisés par les préoccupations de plus en plus envahissantes que nous cause l'augmentation continue du volume des matières à instruire tout aussi bien que par les exigences tyranniques d'une technique toujours plus poussée.

Les inconvénients qui en résultent se manifestent dans un autre domaine encore du commandement : celui de la place, de l'importance relative que nous accordons à la vraie connaissance de l'homme. En effet, pressés, harcelés même par le souci de faire le plus possible, de faire tout ce que nous jugeons nécessaire, nous en sommes arrivés à vivre nos services dans une atmosphère tendue à l'extrême. Les buts proposés n'étant que partiellement atteints, nous sommes trop souvent insatisfaits, nerveux. Le contact entre chefs et troupe en souffre. La qualité des relations de service s'en trouve affectée parce qu'elle en vient à manquer de naturel, à supprimer par trop la joie de servir, à exclure souvent une certaine bonne humeur dans l'accomplissement du devoir. Cela aussi est regrettable.

Deux solutions peuvent être envisagées pour remédier à ces inconvénients. La première consisterait à prolonger la durée des services; mais nous savons bien qu'il n'y faut pas songer. La seconde, vers laquelle nous devons tendre, doit nous conduire à choisir parmi les moyens de combat ceux qui sont les plus simples à instruire et à éviter, tant que faire se peut, une trop grande diversité d'armes et d'appareils. A cela s'ajoute l'impérieuse obligation de spécialiser.

Je sais que nombreux sont encore ceux qui croient qu'il est possible, dans chaque arme, de former un « allround » combattant. Et l'on en donne pour preuve les résultats acquis à la fin de l'école de recrues. Cet avis se modifie dès qu'on examine le problème à la lumière des constatations objectives que nous sommes appelés à faire en contrôlant les aptitudes de nos hommes au service suivant, c'est-à-dire une année plus tard environ. On se rend compte alors de tout ce qui a été oublié et du temps qu'il faut consacrer à rafraîchir le savoir de chacun. Là est le véritable critère de jugement. C'est de lui que dépend le dosage de l'instruction que nous pouvons raisonnablement dispenser à chacun.

Méconnaître cet aspect de la formation de nos soldats, c'est s'exposer à revivre en plus grave encore ce que les commandants en chef de notre armée lors des deux derniers services actifs ont signalé avec beaucoup d'insistance dans leurs rapports, à savoir qu'il fallait compter plusieurs semaines de travail intensif jusqu'au moment où l'on peut déclarer que l'armée est prête à être engagée au combat. Admettre à priori que nous disposerons sûrement de tels délais serait aussi imprudent que risqué.

Sans vouloir allonger par trop je ne voudrais manquer de mentionner ici combien l'introduction du fusil d'assaut marquera un progrès très net vers la simplification de l'instruction. Une arme qui en remplace trois et permet au surplus une instruction plus rapide du tireur, voilà la direction que nous devons chercher à prendre aussi souvent que possible.

Au moment de conclure cet exposé je ne puis m'empècher de faire remarquer que l'étude présentée m'amène à proposer des mesures très semblables à celles que je formulais devant votre assemblée en 1952. Je suis bien persuadé, et vous aussi je pense, qu'en les 6 ans qui se sont écoulés depuis, les raisons que j'invoquais alors n'ont fait que se confirmer.

Il y a toutefois une différence entre ces deux moments. En 1952, j'adressais un appel et je proposais. Aujourd'hui, je précise mon point de vue et j'explique les motifs qui me conduisent à imprimer à l'avenir certaines directions, modifiées ou nouvelles, à l'instruction de l'armée. Comme vous nous aiderez de toute votre force à atteindre ces buts, je suis sûr que nous parviendrons, tout en restant fidèles au principe de la milice, à former des soldats, des combattants et des chefs qui inspirent confiance au pays.

Colonel cdt. de corps R. Frick Chef de l'instruction